

SAINT-JUNIEN HABITAT OFFICE PUBLIC

87200 SAINT-JUNIEN

Construction d'une caserne de Gendarmerie comprenant :

- 33 pavillons**
- un hébergement individuel pour gendarmes adjoints**
- locaux de service**

Saint-Junien.

AVIS DE CONCOURS

Section I : Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice :

I.1 Nom, adresse et point(s) de contact : Saint-Junien Habitat Office Public, Centre Martial Pascaud – Place Roche – 87200 SAINT-JUNIEN. tél : 05.55.02.15.16 fax : 05.55.01.12.18. E mail : ophlmstju@wanadoo.fr.

Adresse auprès de laquelle des informations et des documents complémentaires peuvent être obtenus : Saint-Junien Habitat Office Public, Centre Martial Pascaud – Place Roche – 87200 SAINT-JUNIEN. Tél : 05.55.02.15.16 fax : 05.55.01.12.18,

E mail : ophlmstju@wanadoo.fr.

Adresse à laquelle les projets ou demandes de participation doivent être envoyés : Point de contact susmentionné.

Section II / Objet du concours / Description du projet :

II. 1 Description

II.1.1 Intitulé attribué au concours : Concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie comprenant 33 pavillons, un hébergement pour gendarmes adjoints et locaux de service – lieu dit Les Goulas à Saint-Junien .

II.1.2 Description succincte :

Principales caractéristiques de l'opération : le programme, objet du concours concerne la construction d'une caserne de gendarmerie comprenant 33 pavillons, un hébergement pour gendarmes adjoints et des locaux de service à Saint-Junien.

Enveloppe prévisionnelle des travaux : 4.000 000 € H.T.

Le présent concours est un concours restreint avec respect de l'anonymat. La mission de maîtrise d'œuvre confiée au lauréat sera une mission de base avec études d'exécution et complétée par la mission O.P.C (Ordonnancement, Pilotage et Coordination).

Lieu d'exécution : Saint-Junien.

II.1.3 Vocabulaire commun pour les marchés publics (CPV) : 74200000.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique :

III.1 Critères de sélection des participants :

Candidature la plus adaptée à réaliser un projet en correspondance avec le programme en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- 1 - Moyens et compétences (30 %)
- 2 - Références de même type (30%)
- 3 - APS à rendre le 21 novembre 2007 au plus tard (40 %)

III.2 La participation est réservée à une profession particulière : Oui.

Le concours est ouvert aux architectes ou groupement d'architectes avec un ou plusieurs bureaux d'études techniques ayant compétence dans la réalisation d'un tel projet. Le mandataire du groupement sera obligatoirement un architecte.

Section IV : Procédure :

IV.1 Type de concours : Restreint

Nombre envisagé de participants : 3

IV.3 Critères d'évaluation des projets :

- 1) l'adéquation de la proposition au programme, 40 %
- 2) la qualité architecturale et qualité de l'insertion dans le site, 35 %

3) l'adéquation du projet avec l'enveloppe financière annoncée, 25 %.

IV.4 Renseignements d'ordre administratif :

IV.4.3 Date limite de réception des demandes de participation : 22 octobre 2007.

à 12 heures.

IV.4.4 Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés : 30 octobre 2007.

IV.4.5 Langues dans lesquelles les projets ou les demandes de participation peuvent être rédigés : français.

IV.5 Récompenses et jury :

IV.5.1 Une ou des primes sera/seront attribuées : Oui

Nombre et montant des primes à attribuer : le montant de l'indemnité est arrêté à la somme de 10 000 € (HT) par équipe de maîtrise d'œuvre ayant remis des prestations conformes aux exigences définies dans le règlement du concours.

IV.5.2 Détail des paiements à verser à tous les participants : Le lauréat recevra cette indemnité comme un acompte préalable à son contrat.

IV.5.3 Contrat faisant suite au concours : Oui. Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra / devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours.

IV.5.5 Noms des membres du Jury sélectionnés :

1. Le Président de l'Office, Président du Jury (voix délibérative)
2. 2 Administrateurs (voix délibérative)
3. 2 architectes personnalités qualifiées (voix délibérative)
4. Trésorier Principal de l'Office (voix consultative)

Section VI : Renseignements complémentaires :

VI.2 Autres informations : Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- lettre de candidature DC 4 présentant le groupement signée par le mandataire (architecte inscrit à l'ordre) avec habilitation par ses co-traitants. Pour chaque membre de l'équipe, renseignements propres à chaque co-traitant permettant de vérifier ses capacités professionnelles, techniques et financières à concourir, justificatif de l'inscription au registre du commerce ou de la profession, si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du codes des marchés publics, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices, déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel, pour chacune des 3 dernières années. Pour l'équipe, les renseignements permettant d'évaluer les références professionnelles : un dossier de présentation de références récentes (moins de 5 ans) les plus significatives en lien avec la prestation à réaliser, un ou plusieurs exemples de références sur une construction similaire déjà réalisée par l'équipe. Pour l'équipe, les renseignements permettant d'évaluer la qualité architecturale. Pour la présentation de leur candidature, les candidats peuvent utiliser la

lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants (DC4) et la déclaration du candidat (DC5).

Conditions de remise des candidatures :

Sur support papier. Les candidats transmettent leur candidature sous pli cacheté portant les mentions : **Candidature pour : Concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une caserne de gendarmerie à St-Junien comprenant 33 pavillons, un hébergement pour gendarmes adjoints et locaux de service.** Ne pas ouvrir.

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur le présent avis et ce, à l'adresse suivante : Saint-Junien Habitat Office Public, Centre Martial Pascaud – place Roche 87200 SAINT-JUNIEN. Les plis peuvent être déposés à cette adresse du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 16 h 15.

Date d'envoi du présent avis : 28 septembre 2007.